

# POLITIQUE DES PROJETS ALIMENTAIRES

## **CUISINE COLLECTIVE**

### **Admissibilité**

Les critères d'admissibilité sont :

- Être inscrit sur la liste de membres de MIELS-Québec;
- Être séropositif au VIH.

Pour participer aux cuisines collectives, il faut acheminer une demande à la personne responsable des projets alimentaires du secteur Entraide.

### **Les groupes**

- Chaque groupe est composé d'un maximum de quatre (4) participants;
- MIELS-Québec attribue un montant par participant pour chacun des groupes (sujet à changement selon les disponibilités financières) VOIR ANNEXE;
- Si un participant ne peut pas se présenter, il doit en aviser le responsable du groupe ou la personne responsable des projets alimentaires;
- Lorsqu'un participant est absent, il est possible qu'il soit remplacé par une autre personne, mais le groupe doit préalablement y consentir;
- Chaque groupe décide de son fonctionnement à l'interne (planification des menus, gestion des absences ou retards, etc.).

### **Fonctionnement**

Avec l'aide de la personne responsable des projets alimentaires, chaque groupe détermine le moment qui convient le mieux pour faire son activité.

Aussi, chaque groupe détermine à l'avance des menus, des recettes appropriées et des achats de denrées. Chacun des groupes désigne ensuite une ou deux personnes pour faire l'achat des denrées alimentaires. Le moment venu, chaque groupe est responsable de la répartition des repas cuisinés entre les participants de leur groupe.

Chaque groupe est responsable de la propreté des lieux ainsi que du matériel utilisé suite à la réalisation de leur activité.

... ..